



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>83165</b>	<b>De M. Thierry Lazaro ( Les Républicains - Nord )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt;</b> Premier ministre		<b>Ministère attributaire &gt;</b> Premier ministre
<b>Rubrique &gt;</b> ministères et secrétariats d'État	<b>Tête d'analyse &gt;</b> structures administratives	<b>Analyse &gt;</b> instances consultatives. coût de fonctionnement.
Question publiée au JO le : <b>30/06/2015</b> Réponse publiée au JO le : <b>22/09/2015</b> page : <b>7180</b>		

### Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge M. le Premier ministre sur l'activité en 2014 et le coût de fonctionnement pour l'État de la Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre.

### Texte de la réponse

Instituée par l'article D. 1132-53 du code de la défense, la commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre s'est réunie onze fois en 2014, tout comme en 2013. Son coût de fonctionnement s'établit à 743 900 € en 2014, alors qu'il s'élevait en 2013 à 964 000 €.